

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 12 juillet 2021, à 20 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

21-07R-284 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

21-07R-285 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

- Compte rendu du comité culture et loisirs
- Compte rendu du comité d'urbanisme
- Compte rendu du comité de parcs
- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

21-07R-286 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 588 424.46 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER SÉANCE JUILLET 2021

#CHÈQUE	Fournisseurs	MONTANT
63445	Agritex St-Roch	239,12 \$
63446	Benjamin Prenoveau	997,50 \$
63447	Construction 2L	390,92 \$
63448	Créations Mirdi	20,00 \$
63449	Collège Montmorency	99,00 \$
63450	Création Orange Carotte	13 134,68 \$
63451	CDLL Architectes inc.	3 363,02 \$
63452	Communication Radiotech inc.	275,48 \$
63453	Dunton Rainville senc	5 216,87 \$
63454	Desmarais Électronique (1992) inc.	434,04 \$
63455	Automatisation D2E inc.	12 417,30 \$
63456	Distribution J.F. Parent inc.	6,75 \$
63457	Érika Beaulieu	90,00 \$
63458	Émondage Martel	528,88 \$
63459	Marie-Jeanne Gauthier	195,23 \$
63460	Gagnon, Cantin, Lachapelle & Ass.	1 965,82 \$
63461	Groupe UVDTOX inc.	21 299,12 \$
63462	Hamster	2 459,40 \$
63463	HMS Entreprises	66 814,27 \$
63464	Isaline	198,03 \$
63465	Jobillico inc.	2 178,78 \$
63466	Les Jardins Gourmands inc.	12 127,88 \$
63467	Librairie Lu-Lu	4 310,61 \$
63468	Location 125.com inc.	68,24 \$
63469	Marché S. Beaulieu inc.	187,44 \$
63470	Mat. Const. Harry Rivest & Fils inc.	408,25 \$
63471	Alysson Martel	1 064,00 \$
63472	Machineries Forget	2 125,76 \$
63473	Marceau & Boudreau Avocats	1 709,97 \$
63474	Marie-Josée Lortie	28,74 \$
63475	Pépinière Aiglon - Aiglon Indigo	1 140,55 \$
63476	Patrick Morin	478,38 \$
63477	Promo Line Raiche	1 856,90 \$
63478	Quadra Environnement inc.	1 835,92 \$
63479	Remorques 125	341,89 \$
63480	Régie du Bâtiment du Québec	89,51 \$
63481	Syndicat des Pompiers et Pomprières	720,00 \$
63482	Shred-It	141,63 \$
63483	Solnar Environnement	5 863,73 \$
63484	L'Union des Employés et Employées	1 852,81 \$
63485	Ventac Inc.	464,50 \$
63486	Entretien de Gazon Michael Perreault	7 632,33 \$
63487	Martine Brisson	150,00 \$
63488	Daniel Laprise	150,00 \$
63489	Sylvain Marsan	200,00 \$
63490	Revol Marine	150,00 \$
63491	Martech inc.	689,86 \$
63492	Pépinière 1050 DS	671,07 \$

63493	Terre des Jeunes inc.	477,92 \$
63494	Conseil Régional de l'Environnement	60,00 \$
63495	Loisir et Sport Lanaudière	225,00 \$
63496	Benoit Dupuis Extincteurs	46,00 \$
63497	Fabrique Paroisse de Ste-Julienne	400,00 \$
63498	Hydro-Québec (Trois-Riv)	2 529,45 \$
63499	Michel Poudrier	236,25 \$
63500	Westburne Ltée - Succ. Elect. Jo	3 127,55 \$
63433	Alexandre Matte-Paré	48,00 \$
63434	Jacinthe Lalonde Séguin	100,00 \$
63435	Jade Aubut	59,10 \$
63436	Julie Boucher	33,00 \$
63437	Julie Brisebois	142,50 \$
63438	Luc Duchesne	1 069,23 \$
63439/4		
0	Maxime Valade	230,03 \$
63441	Mélanie Layette	130,50 \$
63442	Michel Raymond	78,16 \$
63443	Olivier Champagne	69,00 \$
63444	Vicky Grandchamp	100,00 \$
		1
	Total:	87 945,87 \$

TRANSFÈRE ACCÉO

MONTANT

S1985	ACE Arthur Rivest inc.	1 463,86 \$
S1986	Ascenseur Mobius	183,96 \$
S1987	CDTEC Calibration inc.	298,94 \$
S1988	Commission Scolaire de la Rivière	630,50 \$
S1989	Camions Inter-Lanaudière	5 012,66 \$
S1990	DCA Comptable Professionnel	1 839,60 \$
S1991	Develotech	101,60 \$
S1992	Systèmes Logistiques GLS Canada	43,82 \$
S1993	Les Emballages Ralik	605,76 \$
S1994	Excavation Carroll inc.	98 211,65 \$
S1995	FLIP Communications & Stratégie	4 124,73 \$
S1996	Le Groupe Nord-Scène inc.	327,68 \$
S1997	Groupe CLR	344,93 \$
S1998	Le Groupe Sports-Inter Plus	345,22 \$
S1999	GBI Experts-Conseils inc.	7 128,45 \$
S2000	Chaussures Husky Ltée	498,48 \$
S2001	Harnois Énergies inc.	2 512,85 \$
S2002	Juteau Ruel inc.	390,05 \$
S2003	Kiwi Le Centre d'Impression	1 399,25 \$
S2004	Les Pièces Camion R. Lauzon & fils	1 266,19 \$
S2005	Librairie Martin inc.	6 916,94 \$
S2006	LCM Électrique inc.	1 323,97 \$
S2007	Groupe Lexis Média inc.	411,62 \$
S2008	MRC de Montcalm	18 231,75 \$
S2009	M3Béton	5 731,50 \$
S2010	MACPEK	3 318,63 \$
S2011	Martin & Lévesque inc.	1 111,81 \$
S2012	Omnivigil Solutions	697,91 \$
S2013	Plomberie Montcalm inc.	815,93 \$
S2014	Benson	418,63 \$
S2015	Québec Linge co.	666,09 \$
S2016	Librairie Raffin	253,27 \$
S2017	Sintra inc.	53 209,16 \$

S2018	Solegis Avocats	294,62 \$
	STI - Services en Technologie de	
S2019	l'information	14 256,90 \$
S2020	Serrurier MRC Montcalm	224,20 \$
S2021	Tech-Mix Division de Bauval inc.	1 857,25 \$
S2022	Voxsun Télécom inc.	2 211,38 \$
S2023	Würth Canada Limited	421,96 \$
S2024	Michel Raymond	97,67 \$
S2025	EBI Environnement	101 027,42 \$
S2026	Claude Blain	200,00 \$
S2027	Jeannine Ricard Rivest	100,00 \$
S2028	Mario St-Georges	200,00 \$
S2029	Aquatech Sociétéde Gestion	4 746,84 \$
S2030	Équipements Plannord ltée	228,78 \$
S2031	Concassage Carroll inc.	2 637,07 \$
S2032	Vitro Vision inc.	316,18 \$
S2033	Aréo-Feu ltée	2 039,38 \$
S2034	Pinard Ford Ste-Julienne	40,70 \$
S2035	Bélanger Sauvé	11 294,44 \$
S2036	Bureautique F. Chartier inc.	2 418,77 \$
S2037	Ciment Lacasse ltée	1 809,99 \$
S2038	Centre du Pneu Villemaire	427,34 \$
S2039	Chalut Auto Joliette	439,10 \$
S2040	Les Excavations Michel Chartier	23 035,24 \$
S2041	Fertilec ltée	689,11 \$
S2042	L'ami du Bûcheron	43,69 \$
S2043	Latendresse Asphalte inc.	6 726,04 \$
S2044	Soudure & Usinage Nortin inc.	2 857,13 \$

Total: 400 478,59 \$

Grand total: 588 424,46 \$

ADOPTÉE

21-07R-287

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Monsieur Claude Rollin
Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de juin et totalisant un montant de 443 977.96 \$.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE JUILLET 2021

#CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
63421	Bernard Tremblay	200,00 \$
63422	David Hamel	1 000,00 \$
63423	Félix St-Germain	1 200,00 \$
63424	L'imposteur Resto Traiteur Végé	100,00 \$
63425	Nettoyeur et Variété Classique	100,00 \$
63426	Entreprises Malisson inc.	100,00 \$
63427	Annie Majean & Jonathan Tremblay	1 200,00 \$
63428	Olivier Poulin & Maude Rose St-Pierre	1 610,00 \$
63429	Agence Forêts privées de Lanaudière	100,00 \$
63430	Christopher Doucet	1 200,00 \$

63431	Clôtures JC Beaudet	6 108,45 \$
63432	Charles Lemieux	667,46 \$

Total: 13 585,91 \$

ACCÈSD

#CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
2987	Desjardins Assurances secteur épargne-retraite	3 664,53 \$
2988	Fonds de Solidarité FTQ	7 772,71 \$
2889	Ministre du Revenu Québec	45 846,59 \$
2990	Receveur Général du Canada	18 000,42 \$
2991	Ministre du Revenu Québec	31,31 \$
2993	Bell Mobilité	23,00 \$
2994	Bell Canada	552,20 \$
2995	Hydro-Québec	7 387,86 \$
2996	Revenu Québec	219,63 \$
2997	Pitney Bowes Of Canada ltd	2 000,00 \$
2998	Hydro-Québec	319,26 \$
2999	Vidéotron ltée	153,20 \$
3000	Desjardins Assurances secteur épargne-retraite	3 473,87 \$
3001	Fonds de Solidarité FTQ	7 612,97 \$
3002	Ministre du Revenu Québec	48 552,24 \$
3003	Receveur Général du Canada	19 160,76 \$
3004	Carra	2 844,08 \$
3005	Bell Canada	164,26 \$
3006	Hydro-Québec	2 143,25 \$
3007	Foss National Leasing	3 835,98 \$
3008	Telus	2 010,56 \$
3009	Vidéotron ltée	120,67 \$
3010	Vidéotron ltée	214,90 \$
3011	It Cloud Solutions	304,05 \$
3012	La Capitale	20 943,14 \$
3013	Crédit Ford	1 664,08 \$
3014	It Cloud Solutions	304,05 \$
3015	LBC Capital	444,95 \$
3016	Acceo Transphere	76,98 \$
3018	VISA Desjardins	2 802,16 \$

Total: 202 643,66 \$

Transphere émis

S1984	HITACHI CAPITAL CANADA _ CORP.	48 962,95 \$
-------	--------------------------------	--------------

Total: 48 962,95 \$

Paie 12: du au	85 713,32 \$
Élus	6 523,94 \$
Cols Bleus	26 500,43 \$
Étudiants	1 109,78 \$
Cols Blancs	17 157,45 \$

<i>Cadres</i>	25 987,28 \$
<i>Pompiers</i>	8 434,44 \$
Paie 13: au	93 072,12 \$
Élus	8 764,00 \$
Cols Bleus	27 732,22 \$
Étudiants	1 906,30 \$
Cols Blancs	17 903,71 \$
Cadres	29 870,12 \$
Pompiers	6 895,77 \$
Grand total:	443 977,96 \$

ADOPTÉE

**21-07R-288 NOMINATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE -
 SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM**

- CONSIDÉRANT le poste du directeur général adjoint
 laissé vacant;
- CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un intérimaire;
- CONSIDÉRANT QUE madame Carol Foley s'est grandement
 démarquée et impliquée depuis plusieurs
 années;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de relation
 de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil :

- nomme madame Carol Foley a titre de directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe par intérim à compter du 13 juillet 2021 conformément au contrat de travail intervenu entre les parties;
- autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE

21-07R-289 AUTORISATION DE SIGNATURE COMPTE BANCAIRE

- CONSIDÉRANT le départ du directeur général adjoint et
 secrétaire trésorier adjoint;
- CONSIDÉRANT la nomination de madame Carol Foley à
 titre de directrice générale adjointe et
 secrétaire-trésorière adjointe par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise, à compter du 13 juillet 2021 les personnes suivantes à signer les chèques et effets dans le compte bancaire (folio 400529) de la Municipalité de Sainte-Julienne:

- Monsieur Jean-Pierre Charron, maire;
- Monsieur Joël Ricard, maire suppléant;
- Madame Nathalie Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Madame Carol Foley, directrice générale adjoint et secrétaire-trésorier adjointe par intérim.

QUE les signatures d'au moins deux (2) des personnes nommées ci-haut, soit un élu et un membre de la direction, soient apposées sur chacun des chèques ou effets de commerce.

ADOPTÉE

21-07R-290

CONTRAT DE TRAVAIL PATRICK LEGAULT

CONSIDÉRANT	l'intention du conseil de poursuivre le programme d'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2021-2022 et 2022-2023;
CONSIDÉRANT QU'	à cet effet, il y a lieu d'embaucher une ressource agissant à titre de professeur;
CONSIDÉRANT QUE	depuis quelques années, ce poste est occupé par M. Patrick Legault;
CONSIDÉRANT	la satisfaction du conseil quant aux services de M. Legault;
CONSIDÉRANT	la recommandation du Comité de relations de travail et du comité de culture et loisirs.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Patrick Legault pour agir à titre de professeur dans le cadre du programme d'aide au devoir pour l'année scolaire 2021-2022 et 2022-2023;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité et M. Legault, conformément aux recommandations du comité de Relations de travail et du comité de culture et loisirs.

ADOPTÉE

21-07R-291

ÉMISSION DE CARTES DE CRÉDIT

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de M. Michel Raymond à titre de directeur des travaux publics;
- CONSIDÉRANT la nomination de la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe;
- CONSIDÉRANT QUE Véronique Rivest occupe la fonction de directrice horticulture et parcs;
- CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions, ceux-ci doivent procéder à divers achats;
- CONSIDÉRANT la recommandation du service des finances.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la directrice générale à faire procéder à l'émission d'une carte de crédit au bénéfice de la directrice générale adjointe Mme Carol Foley, du directeur des travaux publics M. Michel Raymond et une au bénéfice de la directrice horticulture et parcs Mme Véronique Rivest et d'en fixer la limite à 3 000 \$ chacun.

ADOPTÉE

21-07R-292

ACQUISITION DU FORD TRANSIT CONNECT 2018

- CONSIDÉRANT QUE par la résolution 19-06X-245 le conseil procédait en juin 2019, à la location d'un Ford Transit Connect 2018, pour une période de 24 mois, auprès de Autos J. G. Pinard & Fils Ltée;
- CONSIDÉRANT QU' au terme de la location, venant à échéance en juin, il est loisible à la municipalité de procéder à l'acquisition de cette véhicule en défrayant le coût du résiduel;
- CONSIDÉRANT QUE ce véhicule est encore en bon état et que le coût résiduel est inférieur à sa valeur;
- CONSIDÉRANT que cette acquisition a été prévue au plan triennal d'immobilisation avec un financement par le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil procède à l'achat de du Ford Transit Connect auprès de Autos J.G. Pinard & Fils Ltée., pour un montant de 14 511.00 \$, le tout plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit financé par le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE

21-07R-293

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE l'assurance générale de la Municipalité a déposé la police MMQP-03-063060-16 décrivant les garanties couvertes;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à un renouvellement des couvertures;

CONSIDÉRANT les factures déposées par la FQM assurances portant les numéros 1239 et 1284.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le paiement au montant de 175 825.00 \$ plus les taxes applicables en faveur de FQM Assurances inc pour le renouvellement de la police d'assurance MMQP-03-063060-16 selon la facture portant le numéros 1239 datée du 8 juin 2021 et la facture numéro 1284 datée du 10 juin 2021.

ADOPTÉE

21-07R-294

ENTENTE INTERMUNICIPALE - COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté et les municipalités ont convenu de conclure une entente intermunicipale ayant pour objet de prévoir une délégation de compétence par les municipalités à la Municipalité régionale de comté afin de procéder à un appel d'offres public pour les collecte municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux afin d'assurer la gestion du contrat en découlant, le tout conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (article 468 de la Loi sur les citées et villes),

CONSIDÉRANT QUE puisque les municipalités locales délèguent, par la présente, leur compétence à la Municipalité régionale de comté pour effectuer l'appel d'offres et la gestion du contrat relatif aux

collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux, ils deviennent ainsi les délégants, et conséquemment, ils sont automatiquement liés par l'acceptation d'une soumission par la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté, à titre de délégataire, a procédé au lancement de l'appel d'offres en mars 2021 afin d'obtenir un service de collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux dans huit municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Julienne fait partie des municipalités pour lesquelles une collecte itinérante est planifiée;

CONSIDÉRANT QU' une copie de l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux est remise aux membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux telle que remise aux membres du conseil.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux, conditionnellement à l'acceptation par l'ensemble des municipalités de conclure ladite entente.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

ADOPTÉE

21-07R-295

PROTCOLE D'ENTENTE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT les discussions préliminaires initiées par la Fabrique et tenues entre les représentants de la Fabrique et de la Municipalité concernant le futur de l'immeuble formé du presbytère, de l'église de Sainte-Julienne et des terrains qui y sont associés;

CONSIDÉRANT la volonté mutuelle des deux parties d'arriver à une entente concernant l'utilisation et le droit de propriété de ces bâtiments et des terrains associés.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer un protocole d'entente avec les représentants de la Fabrique fixant à 20 mois le délai pour arriver à une entente concernant le droit de propriété et l'utilisation de l'immeuble formé du presbytère, de l'église et des terrains qui y sont associés.

ADOPTÉE

21-07R-296

**DÉTERMINATION DU FINANCEMENT PROJET DE RÉNOVATION
ET DE MISE AUX NORMES DU 2250 ROUTE 337**

- CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 212 100 \$;
- CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-03X-131 approuve 50 000\$ de l'excédent accumulé libre pour permettre de procéder aux modifications nécessaires et à rendre le 2250, route 337 accessible ;
- CONSIDÉRANT QU' un montant de 15 079.61 \$ a été comptabilisé en 2020;
- CONSIDÉRANT QU' il reste une affectation disponible de l'excédent accumulé libre de 43 968.16 \$ pour les travaux de 2021;
- CONSIDÉRANT QU' un montant de 162 100 \$ reste à être financé;
- CONSIDÉRANT QU' une subvention a été confirmée à la municipalité par le gouvernement provincial dans le cadre du programme québécois de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) au montant de 127 260\$.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Qu'un montant de 60 000\$ soit financé par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Que les sommes non utilisées soient retournées à la source d'origine lorsque le projet sera terminé.

ADOPTÉE

21-07R-297

CESSION DU LOT 3 443 417

- CONSIDÉRANT QU' une offre d'achat a été déposée pour l'acquisition du lot 3 443 417 situé au bout de la place du Soleil;

CONSIDÉRANT QUE ce lot n'est d'aucune utilité publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter cette offre.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE :

- le conseil autorise la vente du lot 3 443 417 pour un montant de 4 000.00\$ plus les taxes applicables à M. Lawrence Gagnon et Mme Danielle Laberge, conformément à l'offre d'achat déposée;
- les frais relatifs à ladite transaction (notaire, arpenteur, etc.) sont à la charge de l'acquéreur;
- ce terrain soit vendu sans aucune autre garantie légale que celle détenue par la municipalité.

QUE le conseil autorise la direction générale et le Maire à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

ADOPTÉE

21-07R-298

ACQUISITION DES LOTS 2 800 144 ET 6 337 911 DOMAINE DU MOULIN

CONSIDÉRANT QUE l'association "Le Club Social et Sportif Lac Du Moulin inc." désire se départir des lots 2 800 144 et 6 337 911 et les céder pour la somme symbolique de 1\$ à la municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil d'en faire l'acquisition afin de conserver les vocations de parc et de sentier piétonnier liées à ces deux lots.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil décrète l'achat des lots 2 800 144 et 6 337 911 pour la somme symbolique de 1\$;

QUE le conseil s'engage à conserver les vocations existantes de ces lots, à savoir un parc et un sentier piétonnier;

QUE le conseil autorise la direction générale et le Maire à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

ADOPTÉE

21-07R-299

CESSION DES LOTS COURTIER IMMOBILIER

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 21-04R-138, le conseil a mandaté un courtier immobilier afin procéder à la vente de divers terrains acquis par la municipalité au cours des ans lors de vente pour non-paiement de taxes ou de vente par shérif;

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 442 620, 3 442 870, 3 443 056 et 2 540 030 étaient visés dans le cadre de ce mandat;

CONSIDÉRANT la vente de chacun de ces lots doit faire l'objet d'un acte notarié signé par un représentant de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité les actes translatifs à intervenir.

ADOPTÉE

21-07R-300

AUTORISATION FEUX D'ARTIFICES

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été déposées pour la tenue de feux pyrotechniques;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie a étudié ces demandes et confirmé leur faisabilité.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la tenue des feux pyrotechniques suivants au camping de la fierté:

- 24 ou 31 juillet
- 4 ou 18 septembre

QUE cette autorisation pourrait être annulée pour un ou des événements si l'indice de feu ne permet pas la tenue de feu à cette date.

ADOPTÉE

21-07R-301

PROJET ÉCOLE ALTERNATIVE

CONSIDÉRANT QU' un groupe de quatre parents désire soumettre un projet d'école primaire publique alternative sur le territoire de la MRC de Montcalm, plus précisément au sein du Centre des services scolaires des Samares, dans l'une des municipalités suivantes : St-Roch-de-L'Achigan, St-Lin-Laurentides ou St-Esprit;

CONSIDÉRANT QU' une école alternative offre une pédagogie différente du modèle éducatif traditionnel;

CONSIDÉRANT QUE le modèle d'école publique alternative offrira à leurs enfants une approche où les parents participent activement à l'éducation des enfants en tant que coéducateurs;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout à la communauté ouvrirait la possibilité d'une pédagogie différente pouvant convenir à un ensemble de familles partageant les mêmes valeurs.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil appuie la démarche entreprise pour la mise sur place d'une école alternative pour les élèves du territoire;

QUE cet appui n'engage la municipalité d'aucune façon à fournir une aide financière à ce projet.

ADOPTÉE

21-07R-302

MONITEURS & ACCOMPAGNATEURS SERVICE DE GARDE ET CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la tenue du service de garde durant la saison estival du camp de jour 2021;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs affichages ont eu lieu afin de combler de postes d'animateurs au service de garde;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement et la pénurie de main d'œuvre disponible;

CONSIDÉRANT la participation du personnel de la bibliothèque au service de garde afin de palier à la pénurie;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter du personnel à cette équipe par l'embauche d'une préposée au service de l'animation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de relation de travail.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine l'embauche de :

- Isaline Larouche compter du 28 juin 2021 et se terminant le 20 août 2021 à titre de préposée volet animation (bibliothèque) le tout selon la convention collective des cols blancs en vigueur à titre d'employée occasionnelle à temps partiel;

Moniteurs de camp de jour

- Charlie Desormeaux
- Laurianne Perreault
- Ely-Jeanne Allard
- Blanche Dufour
- Olivier Despatie
- Isaak Ménard
- Elliott Girard

Accompagnateurs pour les enfants en besoin particulier

- Noémie Théorêt
- Camille Parent

ADOPTÉE

21-07R-303

RELAIS PLANTATION - JOUR DE LA TERRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Jour de la Terre Canada a lancé le relais de plantation d'arbres en 2020 en l'honneur du 50e anniversaire du Jour de la Terre;

CONSIDÉRANT QUE Jour de la Terre Canada poursuit maintenant ce relais de plantation d'arbres canadiens d'un océan à l'autre en tant que programme annuel;

CONSIDÉRANT QU' à compter du 22 avril, une ou plusieurs villes par mois annonceront leur engagement à planter 50 arbres en l'honneur du Jour de la Terre, passant un témoin symbolique à une autre ville qui poursuivra le relais et fera son annonce le mois suivant;

CONSIDÉRANT QU' une subvention de 500\$ est admissible aux municipalités qui participent au relais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Julienne désire participer à ce relais en plantant 50 arbres sur le territoire de la municipalité lors du mois qui aura été désigné par l'organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice horticulture et parcs à :

- procéder à la plantation de 50 arbres près du terrain de pétanque, au parc 4-Vents, au parc Patenaude et au parc du domaine du Boisé-du-Parc;
- signer les documents nécessaires pour l'obtention de la subvention auprès de l'organisme Jour de la Terre Canada.

ADOPTÉE

21-07R-304

STATIONNEMENT PARC PATENAUDE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme d'ingénierie Parallèle 54 pour la conception d'une canalisation de fossé longeant une partie des rues du Vallon et du Coteau;

CONSIDÉRANT QUE la construction de cette canalisation nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation délivré par le *Ministère de l'Environnement du Québec*.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice horticulture et parcs à remplir et signer les documents nécessaires au dépôt de la demande de certificat d'autorisation pour la canalisation des fossés longeant une partie des rue du Vallon et du Coteau.

ADOPTÉE

21-07R-305

PROJET DE DÉVELOPPEMENT 4 079 986

CONSIDÉRANT QU' un projet de développement résidentiel est présentement à l'étude sur le lot 4 079 986;

CONSIDÉRANT QUE pour l'avancement des démarches avec les professionnels en charge de la conception, le promoteur nécessite un engagement de la municipalité à soutenir le projet;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement est effectué sous réserves de l'approbation finale du projet par le Conseil municipal, de la signature d'une entente promoteur et de la conformité du projet à la réglementation municipale en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la direction générale et le maire à signer une lettre d'engagement et d'appui au projet de développement résidentiel sur le lot 4 079 986.

ADOPTÉE

21-07R-306

PROJET DE DÉVELOPPEMENT SENTIER DES CASCADES

CONSIDÉRANT QU' un projet de développement résidentiel a été déposé pour la construction d'une nouvelle rue à être nommée sur le lot 6 398 742;

CONSIDÉRANT les plans de rues et d'infrastructures soumis par la firme d'ingénierie Laurentides expert-conseil;

CONSIDÉRANT QU' une entente doit être signée déterminant les attentes de la municipalité et les obligations à respecter par le promoteur pour la création de cette nouvelle rue.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil:

- accepte le projet de développement déposé par l'entreprise Service Renovie inc.;
- accepte le choix des ingénieurs retenu par le promoteur, soit la firme Laurentides expert-conseil et les plans soumis sous le numéro de dossier 212058;
- autorise l'ouverture d'une rue à être nommée sur le lot 6 398 742.

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer l'entente de travaux à intervenir avec le promoteur pour l'ouverture des nouvelles rues et la reprise des terrains à être municipalisés.

ADOPTÉE

21-07R-307

UMQ CHLORURE DE SODIUM 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document

d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de sel de déglacage (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a rendu sa décision dans le cadre de l'appel d'offres #CS-20202021 visant l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage des chaussées) pour la période du 1er juillet 2021 au 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE dans notre Territoire d'adjudication « F », Compass Minerals Canada Corp. est le plus bas soumissionnaire conforme.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le contrat d'approvisionnement de chlorure de sodium pour l'hiver 2021-2022 à Compass Minerals Canada Corp de 80.65 \$ TM transport inclus plus les taxes applicables, selon une quantité estimée de 1 400 TM à partager entre les années financières 2021-2022.

ADOPTÉE

21-07R-308

PERMISSION DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021-2022 et qu'elle autorise le directeur des travaux publics ou la directrice générale à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

21-07R-309

ACHAT MODULE FOSSE SEPTIQUE

CONSIDÉRANT les obligations municipales en matière de protection de l'environnement et de gestion des installations sanitaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de résidences et de bâtiments desservis par un système d'installation sanitaire isolé;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un module informatique spécialisé facilitera la compilation des informations en lien avec les installations sanitaires et le suivi des vidanges de fosses septiques;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par l'entreprise PG solutions.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

Que le conseil autorise le directeur de l'urbanisme et de l'environnement à procéder à l'acquisition du module "installation sanitaire" dans le programme informatique "Accès-Cité Territoire" pour un montant de 10 319.00\$ plus les taxes applicables le tout selon les conditions de l'offre de services présentée par la firme PG Solution.

ADOPTÉE

21-07R-310

CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARC LOT 5 476 540

CONSIDÉRANT QU' un projet de lotissement a été déposé pour la création des lots 6 446 027 et 6 446 028 à même le lot 5 476 540;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement de lotissement 378, ce projet d'opération cadastrale est assujetti à la contribution pour fins de parc.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte le projet de lotissement tel que préparé par M. Pascal Neveu, arp.-géom., aux minutes 12 879 de son dossier 53

069 créant deux nouveaux lots constructibles à partir du lot 5 476 540;

QUE la contribution pour fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-07R-311 CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARC LOT 6 239 431

CONSIDÉRANT QU' un projet de lotissement a été déposé pour la création des lots 6 449 003 et 6 449 004 à même le lot 6 239 431;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement de lotissement 378, ce projet d'opération cadastrale est assujetti à la contribution pour fins de parc.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte le projet de lotissement tel que préparé par M. Pascal Neveu, arp.-géom., aux minutes 12 694 de son dossier 55 098 créant deux nouveaux lots dont un nouveau lot constructible à partir du lot 6 239 431;

QUE la contribution pour fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-07R-312 CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARC LOT 3 442 010

CONSIDÉRANT QU' un projet de lotissement a été déposé pour la création des lots 6 448 015, 6 448 016 et 6 448 017 à même le lot 3 442 010;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement de lotissement 378, ce projet d'opération cadastrale est assujetti à la contribution pour fins de parc.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte le projet de lotissement tel que préparé par M. Alain Dazé, arp.-géom., aux minutes 3481 de son dossier 55 139 créant trois nouveaux lots dont un nouveau lot constructible à partir du lot 3 442 010;

QUE la contribution pour fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la

réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-07R-313

CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARC LOT 4 082 955

CONSIDÉRANT QU' un projet de lotissement a été déposé pour la création de 6 lots distincts à même le lot 4 082 955;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement de lotissement 378, ce projet d'opération cadastrale est assujetti à la contribution pour fins de parc.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte le projet de lotissement tel que préparé par M. Gilles Dupont, arp.-géom., aux minutes 39 588 de son dossier 23 921 créant six nouveaux lots constructibles à partir du lot 4 082 955;

QUE la contribution pour fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-07R-314

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-0018 – LOT 6 436 098 RTE 125:

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure à été déposée sous le numéro 2021-0018 visant à démolir le ou les bâtiments existants en vue de reconstruire un bâtiment plus volumineux et plus moderne, et ce à cheval sur les deux terrains existants;

CONSIDÉRANT QUE le plan de Pascal Neveu, arpenteur-géomètre, préparé sous la minute 12694 en date du 31 mars 2021 a été déposé au dossier;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 22 juin 2021 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont été invitées à soumettre leur commentaire par écrit, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation 2021-0018 pour le lot 6 436 098 situé sur la route 125 telle que déposée.

ADOPTÉE

21-07R-315

DEMANDE DE P.I.I.A 2021-0019 – 1507, RTE 125 :

CONSIDÉRANT QU' une demande de P.I.I.A portant le numéro 2021-0019 visant l'installation d'une enseigne de 1.5 m. par 0.9 m. sur une enseigne commune existante a été déposée;

CONSIDÉRANT les spécifications de l'enseigne suivantes : superficie de 1.31 m² (1.5 m. X0.9 m.), appliqué de vinyle de couleur rouge, noire, et blanche, texte : École de boxe COMMANDO;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est moderne et épurée, et s'intègre bien au reste de l'enseigne sur socle existante;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 22 juin 2021 et déposé ses recommandations.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de P.I.I.A 2021-0019 visant l'installation d'une enseigne de 1.5 m. par 0.9 m. sur une enseigne commune existante telle que déposée;

ADOPTÉE

21-07R-316

DEMANDE DE P.I.I.A 2021-0020 – LOT 6 353 517 RTE 337

CONSIDÉRANT QU' une demande de P.I.I.A portant le numéro 2021-0020 visant la construction d'un immeuble multifamilial sur le lot 6 353 517 a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE des plans ont été préparés par Lachance et associés architectes en date du 19 mai dernier sous le numéro de projet 2102 et sont déposés au dossier;

CONSIDÉRANT QU' un plan d'implantation préparé par Ève St-Pierre, arpenteur-géomètre sous la minute 861 en date du 2 septembre 2020 a été déposé au dossier;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du P.I.I.A ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 22 juin 2021 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2021-0020 visant l'implantation d'un bâtiment multifamilial sur le lot 6 353 517 telle que déposée;

ADOPTÉE

21-07R-317

ACHAT D'UN SYSTÈME TALK-OVER

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Sainte-Julienne bénéficie actuellement d'un système de communication via Rawdon fournie par CLR (Talkover);

CONSIDÉRANT QUE ce service a pris fin le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT les besoins du service incendie en communications et l'utilité du système Talkover permettant d'offrir l'accessibilité et les fonctionnalités d'un appareil cellulaire avec la rapidité d'accès et de grande portée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec CLR au montant de 95,00 \$ par mois plus les taxes applicables sur une période de 24 mois, selon la soumission reçue en date du 8 juillet 2021.

ADOPTÉE

21-07R-318

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE les problématiques de santé psychologique sont la première cause d'absentéisme au travail, près de 50 % des absences en milieu de travail sont liées à un trouble de santé psychologique;

CONSIDÉRANT QUE les employés relevant du service incendie sont exposés à des situations pouvant provoquer des besoins

d'accompagnement offerts par le biais du programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT

la responsabilité de la municipalité d'offrir un service d'aide à ses employés et familles en tout temps lorsque requis;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la chef de division finances à élargir la protection du programme d'aide aux employés, à tous les employés du Service incendie, à compter de la présente résolution et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

En cette période de pandémie, les citoyens étaient invités à nous soumettre leurs questions par écrit. M. le maire et les conseillers répondent aux questions reçues.

21-07R-319

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur
Charron
Maire

Jean-Pierre

Madame Nathalie Girard

Directrice générale et
secrétaire-trésorière